

**METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU RAPPORT AU  
CONSEIL DE TERRITOIRE**

■ **Demande de subvention d'investissement dans le cadre du financement de l'opération Augmentation de la capacité de production de l'usine d'eau potable de Vallon Dol**

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses opérations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

Par délibération DEA 004-1457/16/CM du 15/12/2016, il a été approuvé la création de l'opération « Augmentation de la capacité de production de l'usine d'eau potable de Vallon Dol ».

L'usine de Vallon Dol d'une capacité de traitement de 2000l/s constitue, avec les sites de Saint Barnabé et Sainte Marthe, l'un des trois centres de production d'eau potable de Marseille.

Ces trois usines sont aptes à se secourir en cas d'accident sur l'une d'entre elles. Mais, contrairement à Saint Barnabé et Vallon Dol, le site de Sainte Marthe ne peut être secouru entièrement. Seul 60% de sa production est, à ce jour, compensable. L'augmentation de la capacité de l'usine de Vallon Dol de 600l/s minimum permettait d'assurer un secours complémentaire de Sainte Marthe.

La valeur de l'augmentation de l'usine de Vallon Dol sera fixée, à l'issue des études préalables de ces deux opérations.

Par délibération PEDD 006-1470/15/CC du 20 novembre 2015 a été approuvé le contrat de protection et d'économie de la ressource en eau (CONPERE) entre l'Etat, l'Agence de l'Eau et la Communauté urbaine Marseille Provence. Ce contrat comporte un programme précis d'études et de travaux stratégiques pour la période 2015-2018.

L'opération « Augmentation de la capacité de production de l'usine d'eau potable de Vallon Dol » est inscrite dans ce programme.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 7 300 000,00 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

<b>ORGANISMES SOLLICITES</b>	<b>TAUX SOLLICITES</b>	<b>MONTANTS SOLLICITES</b>
Agence de l'Eau RMC	30,00 %	2 190 000,00 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	70,00 %	5 110 000,00 euros